

Ecrit par le 18 avril 2025

Velleron vient d'accueillir une nouvelle installation de laverie Wash.me, c'est la 42e en Vaucluse



Cette nouvelle installation de laverie Wash.me se trouve 1, Clos de l'Angeli à Velleron, chez [Velleron Utile](#). C'est le 42° espace laverie de la marque en Vaucluse.

Wash.me a parié sur un concept innovant prenant en compte l'Accessibilité ; La simplification d'utilisation ; La grande capacité et la rapidité ; La lessive incluse ; L'écologie et l'efficacité énergétique,

Écrit par le 18 avril 2025

mais surtout... Les changements d'usage.

Des kiosques accessibles en permanence

En effet, les espaces Wash.me sont installés en plein air, dans des lieux de grande affluence, accessibles à toute heure, même en dehors des horaires d'ouverture des commerces. Simplicité d'utilisation : Avec un écran tactile intuitif et un système de paiement simple (carte bancaire et espèces), pour une intervention utilisateur facilitée avec une notification par SMS à la fin du cycle de lavage. Grande capacité : Les machines peuvent traiter des charges allant jusqu'à 20 kg, équivalant à trois lessives domestiques, rendant ainsi le lavage de grandes pièces comme des couettes ou des tapis très pratique. Lessive incluse : Plus besoin d'apporter sa propre lessive, la marque fournit une lessive professionnelle certifiée Ecolabel et hypoallergénique. Rapidité : Les cycles de lavage se déroulent en 30 minutes. Écologie et efficacité énergétique : Les machines consomment 50 % d'eau et 15 % d'électricité en moins par rapport à une machine domestique et produisent une partie de l'énergie nécessaire à leur fonctionnement.

Plus d'un million de clients et plus de 15 000 tonnes de linge lavé

En 2024, 1 036 672 clients ont utilisé les laveries automatiques pour 15 361 tonnes de linge lavés en région Sud-Paca. Alors que ces services étaient autrefois utilisés principalement par des personnes non dotées de machine à laver, de nouveaux besoins émergent, avec l'augmentation d'articles volumineux à laver tels que les duvets, couettes, oreillers que les machines domestiques ne peuvent souvent pas traiter et avec des périodicités accrues comme la période de vacances ou lors des changements de saison. Également, environ 15 % des utilisateurs se rendent en laverie à la suite d'une panne de leur machine à laver domestique pour lequel le délai moyen de réparation est de quatre jours.

Conjoncture économique

Enfin, dans un environnement économique marqué par l'inflation, certaines familles choisissent de retarder l'achat d'une nouvelle machine à laver lorsqu'elle tombe en panne. Plutôt que d'engager immédiatement cette dépense, elles optent pour les laveries automatiques, leur permettant de gérer leur. Ce phénomène traduit une évolution des comportements de consommation, où les ménages privilégient des solutions flexibles et accessibles.

Locations de courte durée

Le développement des locations de courte durée, telles que les logements AirBnB, contribue également à cette tendance. Les professionnels de l'entretien ou propriétaires de ces biens trouvent dans les laveries automatiques de grandes capacités une réponse à leur besoin en lavant et séchant tous les draps en moins d'une heure, ils peuvent remettre leurs logements en location plus rapidement sans gérer un stock important de linge.

À propos de Wash.me

Wash.me est une filiale de Me Group, leader mondial des services automatiques, déjà célèbre pour ses cabines photos Photomaton®. Depuis 2012, Wash.me innove dans le domaine des services de proximité en proposant des laveries automatiques extérieures, pratiques et écologiques. Aujourd'hui, avec plus de 3 500 unités en France, Wash.me se positionne comme une référence incontournable dans le domaine de

Écrit par le 18 avril 2025

la laverie en libre-service.

Velleron : Il était une fois un village en résistance contre l'urbanisation



A Velleron, **la mobilisation ne faiblit pas contre le projet de lotissement de la Grande Bastide et ses 200 logements.** Ce dimanche encore, habitants, élus, associations et personnalités sont venus dire 'non' à cet aménagement qui pourrait avoir de grave conséquence sur les finances de la commune ainsi que pour sa qualité de vie.

« Il était une fois dans un charmant petit village du sud de la France : Velleron. Un Plan local d'urbanisme, un PLU, qui, en 2017, permit de passer une zone naturelle préservée de 7 hectares en zone à urbaniser et plus, plus, plus. » C'est ainsi que Philippe Armengol, maire de Velleron, a débuté son

Ecrit par le 18 avril 2025

discours à l'occasion de la deuxième mobilisation contre le projet de la Grande Bastide, un lotissement de 200 logements, qui s'est déroulé ce dimanche à Velleron.

Un projet actuellement bloqué depuis avril 2022 par décision de la préfecture de Vaucluse mais qui fait l'objet d'une l'audience au tribunal de Nîmes, ce 18 décembre, où les aménageurs attaquent cette décision.

Une fable qui ne fait pas rêver

« Par l'odeur allécher, a poursuivi l'élu, deux aménageurs venus d'Occitanie, se dirent mais quelle aubaine ! Et si nous y faisons un lotissement de 200 logements, de 26 000 m² de planchers, de 500 à 600 habitants. Quelle belle opération financière ! »

Une fable qui ne fait cependant pas rêver la municipalité actuelle qui a profité de ce rassemblement pour rappeler conséquences économiques et environnementales de ce projet.

« Nous avons estimé à 7M€ les coûts pour la commune, sans compter, bien entendu, les coûts indirects », explique Philippe Armengol. Le Grand Avignon serait ainsi obligé de redimensionner la station d'épuration par exemple. Seule solution ? Augmenter les impôts locaux de 40% : « mais on ne le fera pas » annonce déjà le maire de ce village d'un peu plus de 3 000 habitants qui précise qu'une commune comme la sienne peut 'encaisser' une croissance démographique de l'ordre de 1,3% par an. « Là on parle d'un projet qui fera augmenter la population de 20% en 1 ou 2 ans maximum. »



Comme lors de la première mobilisation fin 2021, les habitants de Velleron ont dessiné un immense 'non' contre le projet de lotissement de la Grande Bastide. Crédit : Michel Bost

Une zone naturelle préservée à... urbaniser

« C'était une Zone naturelle préservée jusqu'en 2017 qui est passé ensuite en zone à urbaniser, plus,

Ecrit par le 18 avril 2025

plus, plus..., poursuit Philippe Armengol. Avec une faune, une flore très riche qu'on anéantit. Il ne faut pas se leurrer car si on bétonne 26 000 m² de planchers là-bas et bien on anéantit tout ce qu'il y a. Il y avait une zone humide de 2 700 m², sur 1,5 mètre de profondeur. Une zone humide qui existait et qui a été rebouchée juste avant l'étude d'impact environnemental que les aménageurs devaient faire en 2018. »

Prise de responsabilité de l'Etat et soutien des élus locaux

Par les temps qui courent, le fait est suffisamment rare pour être souligné : le maire de Velleron a appelé les manifestants à applaudir les services de l'Etat. « Je veux remercier personnellement le préfet Bertrand Gaume qui a pris un Arrêté interruptif de travaux (AIT) de travaux en avril 2022 ». Une décision qui depuis a été maintenue par les services de la préfecture en Vaucluse.

Philippe Armengol a aussi salué l'appui de [France Nature Environnement](#) ou bien encore l'action du collectif [les colibris noirs](#) ainsi que les personnalités qui soutiennent la démarche (Dave, l'actrice Cécile Bois, l'acteur et doubleur Jean-Pierre Michael, Grand Corps Malade...).



Philippe Armengol, le maire de Velleron ici au micro, a reçu le soutien de très nombreux élus locaux. Crédit : Michel Bost

« Cette démesure parle aux élus. »

Philippe Armengol, maire de Velleron

Écrit par le 18 avril 2025

Soulignant le nombre d'écharpes tricolores réunies lors de cette journée, Philippe Armengol détaille : « Pourquoi nos collègues élus d'autres territoires sont là ? C'est parce que cette démesure, elle leur parle. Ils se disent, 'Quoi ? 20% d'augmentation de population, faillite économique, faillite écologique, faillite sociale. Non ! Je n'en veux pas moi non plus car cela me fait peur'. Donc, on vient nous aider dans ce combat. On vient aider ce village en raison de tous ces enjeux. »

« Mais nous, on sera solidaires avec vous quand cela s'avérera nécessaire, annonce déjà le maire. Car ce que l'on défend sur Velleron, nous le défendons ailleurs aussi. Et la fin de cette histoire, je vous le dis ici, c'est nous ensemble qui l'écrivons. » Prochain chapitre : la décision du tribunal administratif de Nîmes qui devrait être annoncée dans les 15 suivants l'audience prévue ce mercredi 18 décembre.

[Velleron : le village se mobilise pour sa survie](#)

Velleron : le village se mobilise pour sa survie



Ecrit par le 18 avril 2025

Ce dimanche 8 décembre à 10h devant la mairie, le village de Velleron appelle à la mobilisation contre un projet de lotissement de 200 logements. Pour la commune, si ce dossier devait aboutir il entrainerait des conséquences catastrophiques pour les finances de la municipalité ainsi que sur la qualité de vie de ce village de 3 100 habitants.

Mercredi 18 décembre prochain, le tribunal administratif de Nîmes est appelé à se prononcer sur le projet de lotissement de la Grande Bastide à Velleron. Un programme de 200 logements sur 7 hectares dont le chantier a débuté à l'automne 2021 avec les travaux de terrassement, les bassins de rétention, les voies d'accès... De quoi entraîner dans les semaines qui ont suivi plusieurs actions de mobilisation ayant regroupés 500, 600 et même jusqu'à 800 personnes pour ce village de 3 100 habitants.

Conséquence : en avril 2022, Bertrand Gaume, le préfet de Vaucluse d'alors, a pris un Arrêté interruptif de travaux (AIT) demandant aux promoteurs héraultais Hectare et Angelotti réunis sous la bannière 'Domaine de l'Opéra' d'abandonner leur projet en remettant en état le terrain, de déposer une demande de dérogation aux interdictions du code de l'environnement qu'ils enfreindraient avec leur chantier ou bien de proposer des mesures supplémentaires d'atténuation des risques environnementaux.



Plusieurs manifestation ont eu lieu contre le projet d'urbanisation de ce programme de logement prévu sur 7 ha. Crédit : Michel Bost

« Il y a un vrai enjeu environnemental, dénonce Philippe Armengol, maire de Velleron. Avec une perte de biodiversité de cette Zone naturelle à préserver jusqu'en 2018 avant que la précédente municipalité ne le

Écrit par le 18 avril 2025

transforme en Zone à urbaniser dans le cadre de son PLU (Plan local d'urbanisme). C'est tout l'objet de l'audience au tribunal de Nîmes ce 18 décembre où les aménageurs attaquent l'AIT du préfet. »

« Toute la population est déterminée à aller jusqu'au bout. »

Philippe Armengol, maire de Velleron

« Toute la population est déterminée à aller jusqu'au bout, poursuit l' élu également [vice-président du Grand Avignon délégué à la transition écologique – eau, air et biodiversité](#). On est au-delà des clivages politiques. Bien sûr la population est mobilisée mais nous avons aussi le soutien des parlementaires, des maires, des conseillers régionaux, du département, du Grand Avignon, du parc du Ventoux, de l'AMV (Association des maires de Vaucluse), de l'association des maires ruraux... Tous ces élus sont solidaires car ils connaissent les conséquences pour une commune d'une telle urbanisation. Nous sommes aussi très heureux que la préfecture de Vaucluse soit en première ligne sur ce dossier. »



En 2021, de nombreux élus vauclusiens étaient déjà venus rejoindre Philippe Armengol, maire de Velleron (au micro) afin de soutenir la mobilisation contre le projet de lotissement de la Grande Bastide. Crédit : Michel Bost

Une mobilisation soutenue par un collectif particulièrement actif ([les colibris noirs](#)) ainsi que la présence de 'people' comme Renaud, Dave, l'actrice Cécile Bois, l'acteur et doubleur Jean-Pierre Michael (les voix françaises de Brad Pitt, Keanu Reeves, Ethan Hawke) ou bien encore Grand Corps Malade qui a une maison dans la commune. Côté médias, ce combat a su aussi attirer l'attention de Mediapart, du canard enchaîné, de grands journaux nationaux ainsi que de nombreuses chaînes de télévision ou de station de

Ecrit par le 18 avril 2025

radio.

« Selon la décision du tribunal, nous ferons appel, annonce le maire de Velleron. Parce qu'en termes de biodiversité, il y a un vrai impact. Nous sommes donc déjà prêts à continuer dans cette démarche. »

Quel impact sur le budget de la commune ?

Le maire actuel estime ainsi que l'impact économique de ce projet entrainerait 7M€ de dépenses supplémentaires pour la commune.

« Ces chiffres ne sont pas annoncés à la volée, précise Philippe Armengol. Nous avons pris en compte les coûts directs et indirects liés à l'aménagement de ce lotissement : la voirie, le rond-point d'accès sur la Départementale, l'adduction à l'eau potable, le recalibrage de la station épuration, l'agrandissement de l'école... 7 M€, c'est le double de notre budget actuel qui s'élève à près de 3,5M€. »

« Si nous voulions équilibrer nos comptes, il nous faudrait augmenter les impôts de 40% ! »

« Notre évaluation n'intègre pas les dépenses des autres collectivités (Grand Avignon, Département de Vaucluse, Région Sud...) qui devront participer, d'une manière ou d'une autre, elles aussi aux financements de tous ces travaux » alerte le maire. « Et les financements qui seront mis ici, ne pourront pas aller ailleurs. Si on prend l'exemple du Grand Avignon, cela se fera au détriment d'autres raccordements à l'assainissement. En gros, si nous voulions équilibrer nos comptes, il nous faudrait augmenter les impôts de 40% ! »



Lors d'un des précédents rassemblements, les habitants avaient écrits un gigantesque 'Non' sur le terrain de football de la commune. Crédit : Michel Bost

Ecrit par le 18 avril 2025

Vers une double peine ?

Autre conséquence, avec l'arrivée de près de 600 habitants supplémentaires, la commune de Velleron franchirait largement le cap des 3 500 résidents. Un nombre qui n'est pas que symbolique : c'est aussi la limite à partir de laquelle une commune est soumise à la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) imposant un quota minimum de 25% de logements sociaux. Et avec 6% actuellement, Velleron en est très loin.

« Notre problème c'est que nous sommes dans l'impossibilité de répondre à ces obligations de l'Etat, constate le maire. Bien que nous soyons plutôt favorables aux logements sociaux cela voudrait dire qu'il faudrait bâtir 400 logements sociaux d'un seul coup... »

Ainsi, la création des 200 logements de la Grande Bastide 'obligerait' la commune à en faire construire 400 de plus à vocation social. Le tout avec les nouvelles dépenses en matière de services et d'aménagement liées à l'afflux de cette nouvelle population.

« Avec le Zan (Zéro Artificialisation nette), nous serons dans l'impossibilité totale de créer des logements car à Velleron, en raison de nos zones naturelles ou du PPRI (Plan de prévention des risques naturels d'inondation) nous ne disposerons pas du foncier nécessaire pour pouvoir répondre aux nouvelles obligations qui vont être générées par la réalisation ce lotissement. Nous devons donc payer des pénalités ad vitam æternam puisque nous n'atteindrons jamais les objectifs de la SRU. C'est le serpent qui se mord la queue. »



Le projet de lotissement de la Grande Bastide prévoit la création de 200 logements et l'arrivée de 500 à 700 habitants. Crédit : DR

Écrit par le 18 avril 2025

« Nous ne sommes pas contre la création de nouveaux logements. »

« Nous ne sommes pas contre la création de nouveaux logements, insiste Philippe Armengol. Nous avons d'ailleurs fait des propositions sur un autre site où il était possible d'en réaliser entre 40 et 50. Il a aussi la possibilité d'urbaniser les dents creuses afin de permettre au village de grandir de façon cohérente avec des projets beaucoup plus facile à accompagner en termes d'aménagements tout en limitant les impacts financiers. »

En effet, alors qu'en moyenne l'augmentation pour absorber sans difficultés des populations supplémentaires est de l'ordre de 1,4% en moyenne par an pour une commune, cet éventuel bouleversement démographique de 20% constituerait dans le même temps un choc budgétaire.

« Cela sert à quoi d'être élu s'il n'y a plus aucun moyen financier et si nous ne sommes là que pour gérer une défaillance », prévient le maire de Velleron qui attendra avec impatience la décision du tribunal administratif qui devrait être rendue dans les 15 suivants l'audience du 18 décembre.

Mobilisation contre le projet de la Grande Bastide. Dimanche 8 décembre. 10h. Devant la mairie de Velleron.

Ecrit par le 18 avril 2025

Collectif de défense de la Grande Bastide
& la Mairie de Velleron



**MOBILISATION
CITOYENNE**

DIMANCHE 8 DÉCEMBRE 10H

Audience au tribunal administratif le 18/12

ON NE LÂCHE RIEN !

L'appel à mobilisation du collectif de défense et de la commune de Velleron. Crédit : DR

Changement des jours de collecte des déchets pour 5 communes du Grand Avignon

Ecrit par le 18 avril 2025



L'entreprise [Nicollin](#) a repris le 1^{er} novembre dernier la prestation de collecte des déchets dans six communes du [Grand Avignon](#), pour les six prochaines années. Dès ce lundi 2 décembre, les jours de ramassages vont changer pour les communes de Vedène, Le Pontet, Sauveterre, Jonquerettes et Velleron.

Le ramassage des déchets à Jonquerettes, Le Pontet, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Sauveterre, Vedène et Velleron, est effectué par l'entreprise Nicollin qui a repris cette prestation suite à la défaillance de l'entreprise Eco-déchets. Cette dernière effectuait certaines collectes l'après-midi, mais le ramassage étant plus avantageux tôt dans la matinée pour éviter la circulation aux heures de pointe ou pour ne pas laisser les conteneurs remplis trop longtemps sur l'espace public, le programme de collecte va être réorganisé à partir de ce lundi 2 décembre pour certaines communes du Grand Avignon.

Les communes de Jonquerettes, Le Pontet, Sauveterre, Vedène et Velleron sont concernés par ces changements. Le programme de ramassage pour la commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon, lui, reste inchangé. Si les fréquences des tournées restent les mêmes, les jours de collecte, eux, vont être modifiés. Afin d'éviter les confusions, les habitants concernés ont reçu un flyer et un calendrier de collecte dans leur boîte aux lettres.

Ecrit par le 18 avril 2025

Les changements à compter du 2 décembre

La collecte des ordures ménagères :

- Le **mardi matin** pour Jonquerettes.
- Le **vendredi matin** pour Velleron.
- Le **mercredi matin** pour le secteur 1 de Vedène, le **mardi matin** pour le secteur 2, et le **lundi matin** pour les secteurs 3, 4 et 5.
- Le **lundi matin** pour les secteurs 1, 2, 3 et 7 du Pontet, et le **mardi matin** pour les secteurs 4, 5 et 6.
- Le **mercredi matin** pour Sauveterre.

La collecte du tri :

- Le **mercredi matin** pour Jonquerettes.
- Le **vendredi matin** pour Velleron.
- Le **jeudi matin** pour Vedène.
- Le **mercredi matin** pour les secteurs 1, 2 et 3 du Pontet, et le **vendredi matin** pour les secteurs 4, 5, 6 et 7.
- Le **jeudi matin** pour Sauveterre.

Le Département de Vaucluse inaugure la nouvelle portion de véloroute entre Velleron et Pernes-les-Fontaines

Ecrit par le 18 avril 2025



La portion de véloroute entre Velleron et Pernes-les-Fontaines vient d'être inaugurée. Le nouveau tronçon de quatre kilomètres vient compléter la Via Venaissia, que les Vauclusiens empruntent depuis 2010 et qui permet désormais d'aller d'Orange à Velleron en passant par Jonquières, Sarrians, Aubignan, Loriol-du-Comtat, Carpentras, Monteux, ainsi que Pernes-les-Fontaines.

Les travaux du tronçon entre Velleron et Pernes-les-Fontaines, qui ont duré dix mois, ne comprennent pas seulement la réalisation de 4 km de voie verte, mais aussi celle de 6 accès et sécurisation de la traversée de la RD28 à Pernes-les-Fontaines, et la réhabilitation de 12 ouvrages hydrauliques. Le montant des travaux s'est élevé à 1 650 000 €, financés par l'[Union Européenne](#), la [Région Sud](#) et le [Département de Vaucluse](#).

Permettant aujourd'hui de parcourir 45km, à terme, la Via Venaissia rejoindra la ViaRhôna au niveau de Caderousse et de Piolenc, ainsi que la véloroute du Calavon à la hauteur de Robion. Telle est l'ambition du Département qui se positionne en faveur des mobilités douces, et qui [célébrera d'ailleurs ses véloroutes](#) ce dimanche 14 avril.

Ecrit par le 18 avril 2025



© Département de Vaucluse

L'AOC Ventoux étend son territoire aux communes de Velleron et L'Isle-sur-la-Sorgue

Ecrit par le 18 avril 2025



Née en 1973, l'[Appellation d'origine contrôlée \(AOC\) Ventoux](#) s'étend à deux nouvelles communes vaclusiennes : L'Isle-sur-la-Sorgue et Velleron. La démarche d'extension auprès de l'[INAO](#) (Institut national de l'origine et de la qualité) a débuté en 2000 dont le comité national a voté en faveur en 2016, puis en 2021, les experts se sont déplacés afin de délimiter les nouveaux contours de l'AOC. C'est le 17 novembre dernier que le nouveau cahier des charges de l'appellation a été officiellement publié.

Désormais, l'AOC Ventoux compte 53 communes réparties sur le territoire de sept offices de tourisme intercommunaux, les Parcs naturels régionaux du Mont-Ventoux et du Luberon, ainsi que deux réserves de Biosphère Unesco. Sa zone s'étendant maintenant à L'Isle-sur-la-Sorgue et à Velleron qui attirent toutes deux de nombreux visiteurs chaque année, l'appellation va pouvoir travailler plus amplement sur son dynamisme en termes d'œnotourisme. Une forme de tourisme dans laquelle l'AOC Ventoux démontre déjà de nombreuses qualités.

V.A.

Ecrit par le 18 avril 2025

50 000 arbres en Vaucluse : 91 arbres et 210 arbustes vont être plantés à Velleron



Le Département de Vaucluse a lancé le dispositif '50 000 arbres en Vaucluse' dans le but de végétaliser le territoire en conseillant, accompagnant et subventionnant en nature les collectivités. À Velleron, sur six sites choisis par la commune, 91 arbres et 210 arbustes seront plantés.

En février dernier, le maire de Velleron, Philippe Armengol, et Katia Cavallini, adjointe au maire en charge de la transition écologique, ont sollicité le Département de Vaucluse pour bénéficier du dispositif '50 000 arbres en Vaucluse'. Une convention a donc été signée en juillet et c'est quatre mois plus tard que

Ecrit par le 18 avril 2025

le projet de végétalisation de la commune voit le jour avec les premières plantations.

En tout, 91 arbres et 210 arbustes vont être plantés dans six lieux de la commune, soit l'allée Michel Vermelin, le boulevard Fernand-Maillan, le chemin des Nesquières, l'avenue de Lucenay, la parcelle AE193 en bordure de la RD146 et le long de la Mayre des Vautes sur l'aire de stationnement du marché agricole. Le Département a participé au financement de cette opération d'un coût total de 28 000€ à hauteur de 15 000€.



©Département de Vaucluse

Le dispositif

Les arbres sont capables d'apporter une réponse à de nombreux enjeux environnementaux tels que la captation de CO₂, ou encore la création d'îlots de fraîcheur. C'est la raison pour laquelle le Département de Vaucluse porte le projet '50 000 arbres en Vaucluse'. En 1999, le Conseil départemental avait prévu la

Écrit par le 18 avril 2025

plantation de 10 000 arbres. Un objectif qui a été atteint en 2012 et renouvelé.

Les 20 000 végétaux ayant été atteints en 2021, Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental, a décidé de fixer l'objectif des 50 000 arbres et arbustes d'ici la fin de son mandat en 2028. De nombreux arbres et arbustes ont déjà été plantés dans d'autres communes vauclusiennes telles que Mondragon, Malaucène, Cheval Blanc, ou encore Entraigues-sur-la-Sorgue.

V.A.

Entraigues-sur-la-Sorgue, Enedis modernise les lignes électriques aériennes

Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, a engagé un important chantier de maintenance et de modernisation de ses lignes électriques aériennes HTA (Moyenne et haute tension).

Le chantier s'est tenu du 2 au 20 octobre sur 8 communes situées dans le secteur d'Entraigues-sur-la-Sorgue. L'entreprise a réalisé ces travaux dans le cadre d'un programme d'investissement qui vise à fiabiliser 38 kilomètres de réseaux aériens dans le Vaucluse. Objectif : garantir la pérennité et la performance d'un réseau d'électricité adapté aux évolutions de la transition écologique.

Dans le détail

Dans le cadre de ce chantier, Enedis a fiabilisé 6 km de lignes aériennes pour un investissement de 155 000€. Les 8 communes concernées par ces travaux étaient Althen-des-Paluds, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Le Thor, Pernes-Les-Fontaines, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Vedène et Velleron.

Ecrit par le 18 avril 2025



Ecrit par le 18 avril 2025

Chantier à Entraigues-sur-la-Sorgue

Alimentation sécurisée

Six groupes électrogènes ont été utilisés afin de réduire les temps de coupure et proposer une alimentation sécurisée, aux clients, durant toute la durée du chantier.

Les critères de maintenance

La première condition requise est que l'ouvrage aérien ait plus de 25 ans et doive donc faire l'objet d'améliorations (poteaux, attaches, isolateurs). De plus, l'investissement doit permettre de fiabiliser le réseau pour une durée d'au moins 25 ans.

Le diagnostic

Le diagnostic de lignes est réalisé en général dans le cadre de visites pédestres et avec l'appui de drones par les équipes qui établissent un bilan. Le traitement des données se fait à partir des vidéos qui sont traitées par intelligence artificielle et qui permet également d'évaluer le matériel nécessaire.

En 2023, ce type de chantier, dans le Vaucluse, représentera pour Enedis 1,52M€ d'investissements pour le traitement de 7 lignes aériennes et 38km concernés.

Mireille Hurlin

Ecrit par le 18 avril 2025



Ecrit par le 18 avril 2025

Chantier à Entraigues-sur-la-Sorgue

7 communes vaclusiennes ont passé une convention territoriale globale avec la CAF



Les communes de Velleron, Vedène, Jonquerettes, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Morières-lès-Avignon, ainsi que la communauté d'agglomération du Grand Avignon, viennent de signer leur 1^{re} Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF (Caisse d'allocations familiales) de Vaucluse et la MSA (Mutualité sociale agricole).

Cette convention, conclue pour 4 ans, a pour but de coordonner les actions de l'ensemble des acteurs du territoire et porte sur l'ensemble des domaines d'action de la Caf qui assure une présence auprès des familles des communes signataires tout au long de la vie : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, amélioration du cadre de vie, insertion, handicap et accès aux droits.

Ecrit par le 18 avril 2025

Dans le détail, cette Convention territoriale globale est déclinée en 8 grands objectifs :

- La professionnalisation du secteur de l'animation et de la petite enfance, avec notamment la volonté de répondre aux difficultés de recrutement.
- Le développement d'un service d'accès itinérant.
- Le soutien aux parents et familles, avec notamment la mise en place d'un Lieu d'accueil enfants parents (LAEP), le déploiement de dispositifs d'accompagnement scolaire.
- L'accompagnement de notre jeunesse (donc vous avez un exemple à travers les films diffusés sur les TV autour du parcours culture/opéra).
- L'amélioration de l'accessibilité notre offre de service notamment pour les enfants porteurs de handicap, l'accueil d'enfant dont les parents sont en recherche d'emploi.
- Favoriser l'accès à la culture et enfin Agir pour l'environnement, la transition et le développement durable.

40,6M€ d'aides

Actuellement, la CAF de Vaucluse distribue déjà 40,6M€ de prestations aux habitants des 7 communes signataires. Par ailleurs, elle verse également 3,2M€ au titre des fonds d'action sociale pour accompagner et financer 8 crèches et 10 micro-crèches, 6 relais petite enfance (RPE-ex relais d'assistantes maternelles), 4 Maisons d'assistantes maternelles (MAM), 1 Lieu d'accueil enfants parents (LAEP), 8 Accueils de loisirs sans hébergement et 5 Accueils jeunes, 1 Ludothèque et 1 Dispositif 'Promeneur du Net' sur le territoire de ces communes.

L.G.

